



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget

Question écrite n° 2341

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les préoccupations des maires de France qui, dans un récent mémorandum remis au Premier ministre, demandent à l'Etat d'être particulièrement vigilants à l'égard de la réforme en cours des fonds structurels européens qui risque de se traduire par une réduction drastique des crédits (99 milliards de francs sur la période 1994-1999), bénéficiant pour une part substantielle aux collectivités locales.

Texte de la réponse

Le renouvellement des règlements des fonds structurels, qui s'inscrira obligatoirement dans la perspective de l'élargissement, constitue une échéance majeure pour l'Union européenne et un sujet de première importance pour les autorités françaises. Il s'agira en effet, dans le respect des contraintes financières de l'Union, de contribuer au développement des nouveaux adhérents tout en maintenant la solidarité avec les autres Etats membres. Une adaptation du dispositif des interventions structurelles apparaît donc indispensable : c'est la condition de leur poursuite. Comme le sait l'honorable parlementaire, la Commission européenne a présenté, le 6 juillet dernier, sa communication « Agenda 2000 » offrant une perspective d'ensemble des objectifs et des politiques de l'Union au cours des prochaines années, notamment dans le contexte du futur élargissement. L'avenir de la politique de cohésion de l'Union y est bien sûr largement abordé. Notre pays, qui avait déjà engagé, à titre préliminaire, une réflexion interministérielle destinée à cerner l'ensemble des aspects de la question des fonds structurels, doit désormais examiner en détail les premières orientations proposées par la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2341

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2681

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3170